

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 décembre 2009 à 18 h 00

-----  
AUJOURD'HUI dix sept décembre deux mille neuf

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 10 décembre 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Serge GODARD, Maire, président la séance**

**Présent(e)s :**

**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :**

**Françoise NOUHEN, Patricia AUCOUTURIER, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Cyril CINEUX, Roger GIRARD, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Corinne NAJIM, Thierry ORLIAGUET**

**Excusé(e)s :**

**Absent(e)s :**

**Secrétaire :**

**Sandrine CLAVIERES**

*Odile SAUGUES a donné pouvoir à Serge GODARD pour la question n° 1 et à partir de la question n° 8.*

*Odile VIGNAL a donné pouvoir à Danielle AUROI à partir de la question n°5.*

*Manuela FERREIRA DE SOUSA a donné pouvoir à Jérôme GODARD à partir de la question n°2.*

*Nicole BARBIN a donné pouvoir à Jean-Pierre BRENAS à partir de la question n°3.*

*Fatima CHENNOUF-TERRASSE a donné pouvoir à Alain LAFFONT pour la question n°1.*

*Claudine LAFAYE a donné pouvoir à Didier MULLER à partir de la question n°3.*

*Alain LAFFONT a donné pouvoir à Fatima CHENNOUF-TERRASSE à partir de la question n°5.*

*Jean-Philippe VALENTIN a donné pouvoir à Christine PERRET à partir de la question n°3.*

*A partir de la question n°11, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET, Premier Adjoint.*

-----  
**Rapport N° 61**  
**LES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE**  
-----

En application de l'article 35 de la Loi n° 2007-209 du 19 Février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale, le Conseil Municipal a fixé par délibération du 22 Juin 2007, les ratios d'avancement de grades pour l'établissement des tableaux d'avancement 2007 et 2008.

Suite à un bilan présenté aux organisations syndicales, le dispositif a été reconduit à l'identique par délibération du 7 Novembre 2008 pour l'établissement des tableaux d'avancement 2009.

Il avait été convenu, avec les organisations syndicales que les ratios feraient l'objet chaque année, d'un examen cadre d'emplois par cadre d'emplois au vu des effectifs existants des besoins de la collectivité en terme d'organisation et de ses possibilités financières.

Compte tenu de l'annulation des élections professionnelles et des modalités de mise en place des nouveaux critères d'avancement, cette analyse concertée du dispositif n'a pu avoir lieu. C'est pourquoi, compte tenu de cette situation, il est proposé, en accord avec votre Commission, de reconduire les ratios prévus par la délibération du 7 novembre 2008 pour l'établissement des tableaux d'avancement 2010 (Cf. tableau récapitulatif en annexe).

A noter que lors de la mise en œuvre du dispositif promu / promouvables en 2007, aucun taux n'avait été fixé pour les grades d'avancement d'assistant socio-éducatif principal, de médecin de 1<sup>ère</sup> classe et de médecin hors classe. Il vous est donc proposé de fixer les ratios suivant les règles appliquées jusqu'à présent aux autres cadres d'emplois de catégorie B et A.

**DELIBERATION**

La présente proposition est adoptée à la majorité et convertie en délibération.

Fait à Clermont-Ferrand, le 22 décembre 2009,

**P/LE MAIRE, L'ADJOINT,**

**ALAIN BARDOT**

<b>CATEGORIE C - GRADES D'AVANCEMENT</b>	<b>Taux de promotion</b>
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1 <sup>ère</sup> CLASSE	0,25
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 <sup>ème</sup> CLASSE	0,5
ADJOINT ADMINISTRATIF 1 <sup>ère</sup> CLASSE	1
AGENT MAITRISE PRINCIPAL	0,25
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1 <sup>ère</sup> CLASSE	0,25
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 <sup>ème</sup> CLASSE	0,5
ADJOINT TECHNIQUE 1 <sup>ère</sup> CLASSE	1
ADJOINT ANIMATION PRINCIPAL 1 <sup>ère</sup> CLASSE	0,25
ADJOINT ANIMATION PRINCIPAL 2 <sup>ème</sup> CLASSE	0,5
ADJOINT ANIMATION 1 <sup>ère</sup> CLASSE	1
ADJOINT PATRIMOINE PRINCIPAL 1 <sup>ère</sup> CLASSE	0,25
ADJOINT PATRIMOINE PRINCIPAL 2 <sup>ème</sup> CLASSE	0,5
ADJOINT PATRIMOINE 1 <sup>ère</sup> CLASSE	1
OPERATEUR APS PRINCIPAL	0,25
OPERATEUR QUALIFIE	0,5
AGENT SPECIALISE PRINCIPAL 1 <sup>ère</sup> CLASSE	0,25
AGENT SPECIALISE PRINCIPAL 2 <sup>ème</sup> CLASSE	0,5
AGENT SOCIAL PRINCIPAL 1 <sup>ère</sup> CLASSE	0,25
AGENT SOCIAL PRINCIPAL 2 <sup>ème</sup> CLASSE	0,5
AUXILIAIRE PUER PRINCIPAL 1 <sup>ère</sup> CLASSE	0,25
AUXILIAIRE PUER PRINCIPAL 2 <sup>ème</sup> CLASSE	0,5
<b>CATEGORIE B - GRADES D'AVANCEMENT</b>	<b>Taux promotion</b>
REDACTEUR CHEF	0,25
REDACTEUR PRINCIPAL	0,5
TECHNICIEN SUPERIEUR CHEF	0,25
TECHNICIEN SUPERIEUR PRINCIPAL	0,5
CONTROLEUR CHEF	0,25
CONTROLEUR PRINCIPAL	0,5
ANIMATEUR CHEF	0,25
ANIMATEUR PRINCIPAL	0,5
EDUCATEUR APS HORS CLASSE	0,25
EDUCATEUR APS 1 <sup>ère</sup> CLASSE	0,5
ASSISTANT QUALIFIE CONSERVATION HORS CLASSE	0,25
ASSISTANT QUALIFIE CONSERVATION 1 <sup>ère</sup> CLASSE	0,5
ASSISTANT CONSERVATION HORS CLASSE	0,25
ASSISTANT CONSERVATION 1 <sup>ère</sup> CLASSE	0,5
INFIRMIERE CLASSE SUPERIEURE	0,25
EDUCATEUR CHEF JEUNES ENFANTS	0,25
EDUCATEUR PRINCIPAL JEUNES ENFANTS	0,5
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF PRINCIPAL	0,25
ASSISTANT MEDICO TECH NIQUE CLASSE SUPERIEURE	0,25
<b>CATEGORIE A - GRADES D'AVANCEMENT</b>	<b>Taux promotion</b>
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	0,25
DIRECTEUR	* poste
ATTACHE PRINCIPAL	0,25
INGENIEUR EN CHEF CLASSE EXCEPTIONNELLE	0,25
INGENIEUR EN CHEF CLASSE NORMALE	* poste

INGENIEUR PRINCIPAL	0,25
CONSEILLER PRINCIPAL 1 <sup>ère</sup> CLASSE	0,25
CONSEILLER PRINCIPAL 2 <sup>ème</sup> CLASSE	0,5
DIRECTEUR ETS ENSEIGNEMENT ART 1 <sup>ère</sup> CATEGORIE	
PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ART HORS CLASSE	0,25
CONSERVATEUR DU PATRIMOINE EN CHEF	* poste
PUERICULTRICE CADRE SUPERIEUR	0,25
PUERICULTRICE CLASSE SUPERIEURE	0,25
MEDECIN HORS CLASSE	* poste
MEDECIN 1 <sup>ère</sup> CLASSE	0,25